

## SOMMAIRE

1. Après les évènements du 13 novembre
- 2/3. Pouvoir d'achat des retraités : Etude du COR.
4. Le patrimoine des retraités.
5. Silver économie.
6. Fiscalité locale des retraités: Mesures ou postures ?  
Audience au cabinet de Laurence Rossignol
7. AGIR ARRCO Accord du 16 octobre
8. Vie interne de l'UNSA Retraités :



## APRES LES EVENEMENTS DU 13 NOVEMBRE

Pour la deuxième fois en moins d'un an, la France et Paris, sa capitale, sont est frappées au cœur par des actes terroristes ignobles.

Cette fois, c'est la jeunesse, festive, métissée, intégrée, que des fanatiques inspirés par une idéologie moyenâgeuse ont choisi de massacrer.

Après la liberté d'expression, après la communauté juive, c'est notre idée du « Vivre ensemble » de la convivialité, de la culture partagée qui a servi de cible aux assassins téléguidés par Daesch.

Les enquêtes ont montré que des centres économiques, notamment au quartier de la défense devaient être aussi frappés par de futurs attentats, heureusement déjoués.

Il convient ici d'honorer le professionnalisme, le dévouement et l'esprit de service de tous ceux qui ont eu à intervenir pour soigner les victimes, protéger la population et rétablir la sécurité dans nos quartiers.

La République est notre bien commun.

Organiser sa défense passe par la transmission des valeurs de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité, conditions premières du Vivre ensemble. L'Ecole, publique et laïque, a un rôle déterminant pour porter ses principes et permettre aux plus jeunes de les faire leurs.

Militants de l'UNSA nous savons que la Laïcité est l'un des ciments de notre Union

Retraités, passeurs de mémoire et porteurs de valeurs, nous avons notre rôle à tenir pour promouvoir, dans les associations où nous nous investissons, ces valeurs issues des Lumières et fondements de notre République.

Plus que jamais, continuons à militer au quotidien pour assurer la promotion des valeurs de la République et le principe de Laïcité qui fondent le cadre de notre « Vivre ensemble ».

LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

13 NOV 2015





## **Pouvoir d'achat des retraités :** **Etude du COR (Réunion plénière du 14 octobre 2015)**

Le COR a travaillé en séance plénière le 14 octobre dernier sur le thème « Le pouvoir d'achat des retraités ».

### **Revalorisation des retraites et indice des prix :**

- 1) **Le pouvoir d'achat est globalement préservé** au cours de la retraite du fait de l'indexation des pensions sur les prix, mais les retraites complémentaires ne suivent pas forcément ces règles, ce qui entraîne un décrochage. Par ailleurs l'indexation sur les prix provoque un décalage entra hausse effective des prix et rattrapage par les pensions, ce qui entraîne une perte faible mes constante du pouvoir d'achat tout au long de la vie à la retraite.
- 2) **L'évolution au cours des 25 dernières années** : Il y a eu dégradation Le niveau des pensions s'est dégradé au milieu des années 1990 du fait des hausses des prélèvements sociaux (mise en place de la CSG à partir de 1991), et des évolutions spécifiques des régimes complémentaires AGIRC et ARRCO qui ont un financement propre.  
Pour les basses pensions exonérées des prélèvements sociaux le pouvoir d'achat a été maintenu. Pour les générations nées après 1937 pour le régime général, et 1944 pour la fonction publique, le pouvoir d'achat des retraités est resté quasi stable.
- 3) **L'inflation est-elle la même pour les retraités que pour le reste de la population?**  
Selon le COR, certaines dépenses majeures dans le budget des retraités ont moins augmenté que les prix des biens et services les plus importants pour l'ensemble de la population.  
L'indice des prix calculé par l'INSEE pour les retraités a augmenté moins vite que l'indice global (-0.6 point sur 16 ans).

### **Les dépenses des retraités :**

- 1) **Les différences de consommation entre les retraités et le reste de la population :**  
Le passage à la retraite est marqué par une baisse de consommation liée à plusieurs facteurs :
  - Baisse des dépenses liées à l'activité professionnelle.
  - Substitution des productions domestiques (bricolage, jardinage...) à la consommation marchande.
  - Epargne de précaution pour faire face à la charge d'une future perte d'autonomie.
- 2) **Dépenses liées au logement :**  
73 % des retraités sont propriétaires de leur logement, ils n'ont ni loyers ni remboursements d'emprunts à supporter, mais sont confrontés à des charges d'entretien de logements souvent spacieux.  
Pour les retraités locataires, la charge du logement est plus lourde que pour l'ensemble de la population et ce poids va en s'accroissant.  
Au global, les retraités sont moins endettés que l'ensemble de la population pour le logement et les crédits à la consommation, et leurs traites à rembourser sont moins élevées.

.../...



### Dépenses liées à la santé et à la dépendance :

#### 1) Les dépenses de santé sont-elles plus élevées pour les retraités ?

De manière évidente, les dépenses de santé augmentent rapidement avec l'âge : Elles sont 7.1 fois plus élevées après 75 ans qu'entre 16 et 25 ans. Cependant le reste à charge après prise en charge par le régime obligatoire évolue dans une proportion moindre du fait de pathologies graves mieux couvertes dans la part des dépenses de santé.

#### 2) L'impact des complémentaires santé :

Les dépenses de santé (complémentaire santé + reste à charge) sont plus importantes pour les retraités que pour les actifs) : 1860 € /an pour un ménage de retraités [1376 € complémentaire + 485 € reste à charge] contre 1138 € pour un ménage non retraité [832 € complémentaire + 305 € reste à charge].

#### 3) Les dépenses liées à la dépendance :

En 2011, il y avait 700 000 personnes âgées dépendantes à domicile (GIR 1 à 4) et 600 000 personnes hébergées en EHPAD.

Pour les personnes âgées dépendantes à domicile le reste à charge médian des bénéficiaires de l'APA était de 60 € par rapport au montant du plan d'aide accordé.

Pour les personnes hébergées en EHPAD la dépense de dépendance à leur charge après versement de l'APA représente un montant médian de 156 € par mois.

Mais les dépenses d'hébergement en EHPAD excédaient largement les ressources des personnes hébergées : Pour 2011 tarif médian d'hébergement : 1600 € pour un revenu moyen des bénéficiaires de l'APA de 1177 €).

### ☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

#### **Pour la revalorisation des retraites :**

L'UNSA Retraités revendique la revalorisation annuelle de toutes les pensions au 1er avril. L'UNSA Retraités demande que cette revalorisation soit calculée en fonction des salaires des actifs et de l'indice des prix tenant compte des dépenses contraintes.

#### **Pour le logement :**

L'UNSA Retraités revendique pour les retraités le droit à un logement approprié, sûr, économiquement abordable et non discriminé. L'UNSA Retraités revendique que des solutions telles que les « résidences accompagnées » et la partage intergénérationnel de logements soient développées.

#### **Pour compenser la perte d'autonomie :**

L'UNSA œuvre à la création d'un droit universel de compensation pour l'autonomie. Elle juge l'APA insuffisante car elle laisse un reste à charge trop lourd pour les familles et inégalitaire car elle varie selon les départements tant pour le montant que le degré d'appréciation.



## Le patrimoine des retraités

« Le patrimoine net (dettes déduites) médian des ménages français] s'élève à 113 000 euros. Les plus jeunes sont logiquement moins fortunés que les plus âgés. Entre 30 et 39 ans, le patrimoine net médian est inférieur à 50 000 euros, quatre fois moins que passé la cinquantaine (203 700 euros). **C'est entre 60 et 69 ans qu'il est le plus élevé : 211 500 euros.** Il diminue ensuite à 148 000 euros pour les plus de 70 ans. Une baisse qui peut s'expliquer par des **donations**, mais surtout par les **décès** (il s'agit du patrimoine des ménages). »

Cette étude de l'Observatoire des inégalités corrobore le rapport du COR de juin 2015 qui établit le niveau de vie moyen des retraités à 103% du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Le patrimoine des retraités est constitué majoritairement par un patrimoine immobilier. Certain évoquent les dépenses liées à l'entretien du logement comme des charges pesant sur le budget des retraités, il serait judicieux de mettre en regard les aides fiscales consenties pour les travaux d'isolation, d'économies d'énergie et d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, qui, certes, ne concernent très majoritairement que les retraités propriétaires de leur logement et laissent de côté les plus démunis. Ces aides contribuent pourtant, au moins les années où des dépenses importantes sont engagées, à alléger de façon non négligeable la charge fiscale des propriétaires.

Les plus de 65 ans tirent en moyenne 19 % de leurs revenus de loyers, dividendes et autres intérêts, Une certaine catégorie de retraités retire un profit substantiel de son patrimoine. Ces revenus ne proviennent pas exclusivement du patrimoine des milliardaires. Certains foyers de retraités sont multipropriétaires et ont bénéficié des dispositifs de défiscalisation Robien, Scellier, Borloo et autres...

### ☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités

Il y a des retraités pauvres, mais tous les retraités ne sont pas pauvres. Tous les retraités ne sont pas des nantis, mais il y a des nantis parmi les retraités.

La situation matérielle des retraités mérite d'être analysée autrement que par des slogans et des déclarations péremptoires, qu'ils soient à charge ou à décharge.

Les retraités ont droit à leur pension, qui est le fruit de leurs cotisations et de leur carrière d'actifs. Ils ont le devoir de contribuer à hauteur de leurs revenus à l'effort commun fiscal.

Certains discours misérabilistes, en décrédibilisant les revendications des retraités, portent un préjudice réel aux retraités les plus défavorisés.



## Consommer à la retraite : comprendre la silver économie

La silver-économie est un concept récent qui désigne l'ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées et plus généralement aux besoins des plus de 60 ans. Pour les retraités et souvent pour le grand public, la silver-économie recouvre essentiellement les besoins créés par la dépendance et la perte d'autonomie. Elle est parfois moquée et présentée sous l'angle d'un consumérisme passif et peu critique.

La question des dépenses liées à la perte d'autonomie, si elle renvoie au grand âge, est une préoccupation majeure des retraités, même pour les plus jeunes d'entre eux.

Parce qu'ils sont confrontés en tant qu'« aidants » aux difficultés de parents très âgés, parce que les problèmes de pertes d'autonomie liés au grand âge doivent être anticipés, qu'il s'agisse d'épargne, de produits assurantiels, d'adaptation du logement pour répondre à de futures difficultés, même les retraités sexagénaires ont à cœur de s'en soucier.

Par ailleurs, la silver-économie ne peut se réduire à des questions de domotique ou de géronto-technologie. Elle recouvre également les dépenses de loisirs, de culture et de consommation courante, qu'il s'agisse d'alimentation, d'habillement ou d'équipement de la maison...

On ne se limite pas, dans ce domaine, au monte-escalier ou à la sécurisation de la salle de bain !

Ce secteur économique en plein développement doit générer chez les retraités des attitudes de consommateurs avisés et responsables, particulièrement sur le plan écologique et environnemental, sur les choix de produits issus de modes de productions respectueux de l'environnement et des normes sociales.

Parce qu'ils constituent un groupe de consommateurs important et relativement homogène, les retraités peuvent à la fois collectivement se protéger des dérives consuméristes, des abus commerciaux qui peuvent menacer les plus fragiles d'entre eux et des excès d'un productivisme mondialisé peu respectueux de l'environnement et du sort des acteurs économiques.

Ils doivent être vigilants également aux dérives qui, au prétexte des spécificités de la silver économie, pourraient conduire aux ruptures de solidarité intergénérationnelle, notamment dans le domaine de l'assurance maladie et des « complémentaires santé ».

Acteurs économiques et citoyens responsables, par leur comportement de consommateurs, les retraités doivent à la fois se protéger et contribuer à une évolution positive, citoyenne et responsable des pratiques de consommation.

### ☛ Ce qu'en pense l'UNSA :

Les retraités doivent se protéger et s'organiser comme consommateurs. Ils doivent adopter une consommation éco-responsable. L'économie solidaire et sociale a un rôle majeur à jouer dans ce secteur économique.





## **FISCALITE LOCALE DES RETRAITES**

Revenons un instant sur la question de la fiscalité locale et de l'augmentation de la taxe d'habitation pour les retraités qui a défrayé la chronique au début du mois de novembre.

Le problème résultait essentiellement des derniers effets de la suppression de la demi-part accordée aux parents isolés et aux veuves et veufs ayant élevé un enfant décidée en 2008.

Ce problème avait été posé en 2013 par une sénatrice et dénoncé par un communiqué de presse de la FGR-FP daté du 5 mai 2014.

Le 26 octobre dernier 115 députés de la majorité ont alerté par un courrier le Premier Ministre que 900 000 retraités allaient soit perdre l'exonération de la taxe d'habitation, soit subir une augmentation importante de cette taxe.

Le 31 octobre Manuel Valls s'est engagé à « neutraliser l'impact » de l'augmentation de la taxe d'habitation et a annoncé le 1<sup>er</sup> novembre le maintien de l'exonération pour 2015 et 2016.

De son côté Christian Eckert, Secrétaire d'état au Budget avait annoncé l'exonération de la taxe d'habitation pour les contribuables concernés et le remboursement sans aucune démarches de cette taxe aux contribuables qui s'en sont déjà acquittés.

Nous avons vu surgir, suite à ces annonces, un déferlement de critiques tant du monde politique qui dénonçait une mesure électoraliste, que de certaines organisations syndicales, sur le registre : « On vous l'avait bien dit », quand ce n'est pas : « Ils ne pourront pas revenir sur cette taxe ! »

On notera que les principales organisations syndicales de la DGFIP, CGT Finances et Solidaires Trésor Public n'ont réagi que le 31 octobre, soit 5 jours après le courrier des 115 députés !

Certains adoptent des postures, avec un peu de retard et pas mal de gesticulations. Le gouvernement annonce des mesures.

Nous jugerons au résultat.

### **☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :**

L'Unsa Retraités a pris acte des mesures annoncées par Manuel Valls et Christian Eckert. Elle sera vigilante à la mise en œuvre effective de ces mesures.

Elle se refuse à condamner a priori la gestion dans l'urgence d'une situation critique résultant des décisions prises par un autre gouvernement.

## **AUDIENCE CHEZ LA SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES.**

L'UNSA a été reçue au cabinet de Laurence Rossignol, par Céline Thiébault, Conseillère auprès de la Secrétaire d'Etat chargée de la Famille de l'Enfance et des Personnes âgées, le 22 octobre.

Au cours de cette audience, L'UNSA Retraités a abordé le contenu des décrets d'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, en particulier sur les questions de gouvernance : projet de décret sur le Haut Conseil et sur le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).



## COMPLEMENTAIRES AGIRC ARRCO : ACCORD DU 16 OCTOBRE

### Etat des lieux

Les retraites complémentaires Arrco-Agirc sont gérées par les partenaires sociaux, organisations patronales (Medef, CGPME et UPA) et organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFTC et CGC), sans intervention du gouvernement.

Depuis cinq ans, les deux régimes de retraites Arrco pour les salariés, Agirc pour les cadres sont déficitaires. Au rythme des déficits actuels, les réserves cumulées et mutualisées seraient épuisées dans huit ans. Ces régimes sont clairement en danger. Des mesures pour assurer l'avenir de ces régimes de retraites complémentaires sont donc indispensables. Les complémentaires représentent en moyenne un tiers de la pension d'un ouvrier ou employé et plus de 50 % pour un cadre.

### Des mesures pour résoudre la situation de crise

Après huit mois de négociations très difficiles, un accord était enfin trouvé le 16 octobre pour sauvegarder l'avenir des régimes de retraite complémentaire. Cet accord a été signé par les trois organisations patronales et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC). La CGT et FO ont rejeté le texte.

L'accord du 16 octobre est un compromis qui met à contribution les salariés, les entreprises et les retraités. Ces efforts demandés à tous doivent permettre de retrouver un équilibre des comptes dans un contexte particulièrement difficile de crise économique et de chômage de masse.

Les mesures prévues dans l'accord sont nombreuses, très souvent complexes, certaines applicables dès 2016, d'autres applicables à partir de 2019.

L'accord signé en 2013 prévoyait une période de moindre revalorisation des pensions (le taux d'inflation moins un point, le taux obtenu ne pouvant pas être négatif). Cette mesure est prolongée pendant trois ans. D'autre part, la date de revalorisation est décalée au 1er novembre.

De nouvelles négociations à suivre de près interviendront rapidement pour finaliser la fusion des deux régimes Agirc et Arrco qui est prévue pour 2019.

### ☛ Ce qu'en pense l'UNSA Retraités :

Dans un contexte très difficile, ce projet d'accord est le fruit d'un compromis mettant à contribution les trois principales composantes impliquées dans le système de retraite complémentaire : les actifs, les retraités et les entreprises. C'est sur eux que reposent les efforts parfois douloureux qui permettront d'équilibrer les comptes

L'UNSA approuve en premier lieu le choix d'en préserver les petites pensions. Elle note également l'introduction d'un « système à la carte » pour inciter à la prolongation d'activité d'un an. Il apparaît comme une contrepartie à la hausse des cotisations pour les entreprises et ne revêt qu'un caractère incitatif. Il ne peut cependant que susciter la vigilance de l'UNSA qui rappelle son opposition à un décalage entre l'âge légal, fixé aujourd'hui à 62 ans, de jouissance de la pension du régime général et celui de bénéfice du régime complémentaire qui doit lui rester soumis.

Communiqué de presse du 20 octobre 2015



## VIE INTERNE DE L'UNSA RETRAITES :

### UNION REGIONALE UNSA GRANDE REGION

Les deux Unions Régionales UNSA Midi Pyrénées et UNSA Languedoc Roussillon vont fusionner prochainement pour se fondre dans l'Union Régionale UNSA MPLR.

- Le congrès de fusion est prévu le 17 décembre prochain.
- Plusieurs réunions préparatoires ont été organisées pour préparer cette fusion.
- Un Secrétariat Grande Région sera proposé aux militants lors du Congrès constitutif de l'Union Régionale Grande Région.
- Il devrait compter quinze membres issus des deux UR d'origine.

L'UNSA Retraités devrait être représentée au sein de cette instance par Jean Louis Girbal (Midi Pyrénées) et Jean Louis Biot (Languedoc Roussillon).

### Réunion de l'UNSA Retraités 34

Onze militants de l'UNSA Retraités 34 se sont réunis le 5 novembre dernier pour débattre autour des thèmes suivants :

- Pouvoir d'achat des retraités,
- Problèmes liés à la fiscalité locale,
- Développement de l'UNSA retraité avec la création du SNURI 5 Syndicat National Unsa der Retraités Isolés,
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement et évolution des CODERPA vers les CDCA,
- Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2016.

La discussion très riche s'est poursuivie lors d'un repas pris en commun.

### **Abonnement Lettre « Infos UNSA Retraités ».**

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années.

Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

par courrier postal à : UD UNSA 34 4747, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

par courrier électronique à [ud-34@unsa.org](mailto:ud-34@unsa.org) en indiquant leur nom, prénom, syndicat et adresse électronique.

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency  
34000 Montpellier

Délégué départemental secteur privé : **Gérard Mirault**

Délégué départemental secteur public : **Claude Lassalvy**

Responsable Lettre en ligne **Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy**